

CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif en date du 25 mars, 1893, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 25 mars, 1893.

No. 130. — Sur l'approbation des délibérations du Conseil d'Agriculture.

L'honorable Commissaire de l'agriculture et de la colonisation, dans un mémoire en date du vingt-cinq mars courant, (1893), recommande, que les résolutions contenues dans l'extrait annexé au mémoire susdit, des délibérations du Conseil d'Agriculture, du vingt-trois de janvier dernier, soient approuvées, en conformité de l'article 1614 des statuts refondus de la province de Québec.

Certifié.
Signé GUSTAVE GRENIER,
Greffier Conseil Exécutif.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS EN DATE DU 23 JANVIER 1893.

Sont présents : L'honorable Commissaire de l'Agriculture, l'honorable Surintendant de l'Instruction publique, les honorables A. C. P. R. Landry, Joly de Lotbinière, F. X. O. Méthot, Révérends MM. Montminy, L. O. Tremblay, MM. Beauchamp, M. P. P., McDonald, M. P. P., Girard, M. P. P., J. de L. Taché, Marsan, Ness, Brodeur, Tylee, Foster, Grignon, Lamarre, Ayer et Patton.

Le secrétaire lit les arrêtés en conseil No. 638, nommant un nouveau Conseil d'Agriculture, et le No. 666, nommant l'honorable F. X. O. Méthot en remplacement de M. Flavien Dupont.

L'honorable Commissaire de l'Agriculture ouvre l'assemblée en priant le nouveau Conseil de s'organiser par la nomination des officiers; les élections suivantes sont faites à l'unanimité.

Président : l'honorable H. G. Joly de Lotbinière.

Vice-Président : l'honorable A. C. P. R. Landry.

COMITÉS.

Concours de Mérite Agricole : MM. Beauchamp, M. P. P., Girard, M. P. P., Ness, J. de L. Taché, Brodeur, Dawes, révérend M. Tremblay.

Des Ecoles d'Agriculture : Les honorables Ouimet, Landry et McIntosh, MM. Ayer, McDonald et Lamarre.

Du Journal : L'honorable H. G. Joly de Lotbinière, révérends MM. Dauth et Montminy, MM. Tylee et Marsan.

Commission du livre de Généalogie : l'honorable F. X. O. Méthot, MM. Foster, Patten, Grignon et Ness, et comme adjoints : MM. Lesage, E. Casgrain, Couture et Barnard.

Les délibérations de la dernière réunion du Conseil d'Agriculture sont lues et approuvées.

Résolu que M. Gabriel Dumont, cultivateur de la paroisse de St-Henri, soit nommé directeur de la Société d'Agriculture du comté de Dorchester, en vertu du Chap. 22 de la 55e-56e Vict.

Résolu que M. Moïse Ménard, cultivateur de la paroisse d'Acton (Acton Vale), soit nommé directeur de la Société d'Agriculture du comté de Bagot, en vertu du Chap. 22 de la 55e-56e Vict.

Résolu que l'honorable J. A. Ouimet, soit nommé directeur de la Société d'Agriculture du comté de Laval, en vertu du Chap. 22 de la 55e-56e Vict.

Résolu que les membres du Conseil d'Agriculture, dont les noms suivent, soient nommés directeurs des Sociétés d'Agriculture en vertu du Chap. 22 de la 55e-56e Vict., comme suit :

POUR LES COMTÉS DE

Arthabaska, Compton et Stantend, l'honorable John McIntosh.

Champlain et Nicolet, l'honorable F. X. O. Méthot.

L'Islet, Montmagny et Montmorency, l'honorable A. C. P. R. Landry.

Lotbinière, Mégantic, Portneuf et Québec, l'honorable H. G. Joly de Lotbinière.

Argenteuil, Ottawa (S. A. Div. A. 1.), et Ottawa (S. A. Div. A. 2.), M. B. Beauchamp, M. P. P.

Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon No. 1 et Huntingdon No. 2, M. Robert Ness.

Berthier, Joliette et Montcalm, M. I. J. A. Marsan.

Brome et Iberville, M. Ora P. Patton.

Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay et Lac St. Jean, M. Jos. Girard, M. P. P.

Drummond et Richmond, M. Milton McDonald, M. P. P.

Hochelega et Terrebonne, No. 1, M. Charles D. Tylee.

Laprairie, M. Bazile Lamarre.

Missisquoi, Napierville et St. Jean, M. A. A. Ayer.

Ottawa No. 2, Div. B et Terrebonne No. 2, M. Wilfrid Grignon M. D.

Richelieu, Rouville et Verchères, M. Timothé Brodeur.

Shefford et Sherbrooke, M. Haram S. Foster.

St-Hyacinthe et Wolfe, M. J. de L. Taché.

Soulanges et Vaudreuil, M. Andrew, J. Dawes.

Beauce Div. A. et Beauce Div. B., révérend M. Montminy.

Kamouraska, Rimouski et Témiscouata, révérend M. L. O. Tremblay.

St-Maurice, Trois-Rivières et Yamaska, révérend M. E. Dauth.

Résolu que la Législature soit priée d'amender l'Art. 1659 S. R. P. Q. de manière à remplacer le mot "mai" par le mot "février".

Résolu que l'Art. 67 des règlements du Conseil d'Agriculture soit amendé de manière à se lire comme suit : Que tous argents appartenant aux Sociétés d'Agriculture, et de toute provenance, soient déposés au nom de telle société dans une banque incorporée, ayant un département d'épargne, et que tels argents, à l'avenir, ne puissent être retirés que par chèques signés par le Président et le Secrétaire-Trésorier de telle société, et que le nom de telles institutions monétaires, où se font tels dépôts, soit donné dans le rapport annuel et que le Département d'Agriculture soit informé, au plus tôt, de tel dépôt et de tout changement apporté dans le choix de telle banque par telle société.

Le Conseil d'Agriculture prend connaissance d'une lettre de M. R. Campbell, Président de la Société d'Horticulture de Québec, lequel attire l'attention du Conseil sur les règlements des sociétés d'Horticulture publiés, page 96, version anglaise, des règlements du Conseil d'Agriculture.

Le Conseil constate, en comparant la lettre de M. Campbell avec le texte de la loi, section 1676 et suivantes, et avec les dits règlements du Conseil, que M. Campbell a raison.

Le Secrétaire du Conseil d'Agriculture est prié de remercier M. Campbell de son beau travail et de préparer, pour la prochaine réunion du Conseil, tous les changements nécessaires aux dits règlements du Conseil ayant trait aux Sociétés d'Horticulture.

M. Taché propose, avec le concours du Dr Grignon, que le mode de distribution du Journal d'Agriculture, proposé par le gouvernement, rencontre

l'approbation de ce Conseil. Approuvé sur division.

Le Conseil s'ajourne à jeudi le 26 janvier courant à 9 hrs. A. M.

Advenant le 26 janvier courant à 9 hrs. A. M. et les membres étant présents, sous la présidence de l'honorable M. Joly de Lotbinière.

Il est résolu que l'Art. 3 des règlements du Conseil d'Agriculture soit rappelé, et, qu'à l'avenir, les médecins-vétérinaires attachés au Conseil d'Agriculture ne seront invités à assister à ces assemblées que lorsque leur présence sera reconnue nécessaire.

Résolu que le Conseil d'Agriculture apprécie l'importance de mettre à exécution la clause 1600 de la loi, et il recommande en conséquence que les mesures nécessaires soient prises pour obtenir tous les renseignements sur l'état de l'agriculture et sur les moyens les plus propres à la faire progresser, et le Conseil prie l'honorable Commissaire de fournir à ces sociétés, sous forme de questionnaire, les sujets sur lesquels les directeurs et les membres des sociétés, dans chaque paroisse, devront délibérer et faire rapport.

Résolu que MM. Dr Grignon et Tylee, soient priés d'étudier le questionnaire à soumettre aux Sociétés d'Agriculture en vertu de la résolution précédente.

La requête de la Société d'Agriculture du comté de Jacques-Cartier demandant la nomination, par le Conseil d'Agriculture, de M. Avila Legault, comme directeur de la société, est accordée.

La requête du comté de Chambly demandant la nomination, par le Conseil d'Agriculture, de M. Nap. Daigneau, comme directeur de cette société, est accordée.

La demande des Sociétés d'Agriculture de Gaspé No. 1, Div. C., et du Lac St-Jean et du Saguenay, de leur accorder la permission d'employer leurs souscriptions de l'année seulement, à l'achat de grains et de graines de semences, est accordée, mais pour cette année seulement, vu les conditions spéciales dans lesquelles se trouvent ces comtés.

Le Conseil d'Agriculture attire respectueusement l'attention du Commissaire de l'Agriculture sur les avantages à obtenir d'une exposition annuelle de volailles grasses, sur le principe de celles qui ont lieu chaque année à Smith's Falls, Ont., et ailleurs, en vue de meilleure vente de ces produits; et le Conseil recommande qu'une personne compétente soit chargée, par le département, de s'enquérir du fonctionnement de ces expositions, et de faire rapport sur la possibilité et l'avantage de pareilles expositions dans la Province.

Le Conseil d'Agriculture recommande aux sociétés d'Agriculture, et aux intéressés en général, de bien vouloir choisir, avec le plus grand soin, les grains et les graines de semences de manière qu'elles soient pures de tout mélange, et qu'elles soient d'excellente qualité.

Il est résolu que l'encouragement donné par le passé aux producteurs de betteraves à sucre ne doit pas être discontinué d'ici à ce qu'il soit chimiquement prouvé que cette industrie, de la fabrication de sucre de betteraves, est fermement implantée dans cette province.

Il est résolu que la demande de la Société d'Agriculture du comté de Beauce No. 1, Div. A., priant le Conseil de dispenser cette société, à l'avenir, de l'examen des Médecins-Vétérinaires, lors des expositions de cette société, ne peut pas être accordée.

CONCOURS PROVINCIAL DE MÉRITE AGRICOLE.

TROISIÈME ANNÉE, 1892.

RAPPORT DES JUGES.

(Suite.)

No. 21. — LOUIS PATRY.

La ferme de M. Louis Patry, de Weedon, comté de Wolfe, numéro 1, contient 105 acres dont 50 sont labourables, 15 en pâturage permanent, 40 en forêt, 3 en verger.

Le système de rotation suivi par M. Patry est bon, le voici : Première année, après le foin, avoine, blé, orge, sarrazin, patates, blé d'indes engrais enfouis. Deuxième année, il sème encore le même grain avec graine fourragère, mais il ne met pas le même grain sur le même grain, il le change, excepté le blé d'inde qu'il met à proximité de son silo, et il engraisse encore le même terrain. Il laisse en foin 2 ans et paçage 2 ans.

La division est parfaite et les clôtures sont bonnes.

Les prairies et les pâturages sont bons et exempts de mauvaises herbes.

La maison est bonne et bien adaptée aux besoins de sa famille.

La grange, l'étable, l'écurie, la bergerie et porcherie, un magnifique silo bien rempli et à proximité des animaux, sont tous en bon ordre.

Les instruments d'agriculture sont en nombre suffisant. Nous y avons remarqué un moulin à battre, une scie ronde et une machoire à moudre le grain mus par une grande roue inclinée; le tout fonctionnant très bien. M. Patry a lui-même fait et ajusté ces machines, à l'exception de la machine à moudre de Vossot, de Joliette, qu'il a achetée pour le prix de \$60.00. Il a aussi fait l'acquisition d'un tombeau pour étendre le foin "manure spreader" qu'il trouve très utile et très économique pour l'engraisement des terres. M. Patry a commencé bien pauvre, il a élevé une nombreuse famille, il vit avec sa petite terre qu'il a défrichée et il trouve encore le moyen de donner l'exemple du progrès à bien des cultivateurs qui ont été favorisés par le rapport de la fortune. Tout le temps que nous avons passé là, M. Patry n'a pas cessé de parler d'agriculture; il aimait à avoir des informations des juges, sur bien des choses.

Conservation et augmentation des fumiers parfaites, nous allions le maximum de points.

Ordre général bon.

M. Patry ne tient pas de comptabilité. Quant aux améliorations foncières, il a été environ 1,000 voyages de pierres qu'il a mis sur des endroits incultes. Les fossés sont en bon ordre. Avec 530 crabes il a fait 900 livres de sucre. Il a employé cette année, outre l'engrais produit sur sa terre, 1,000 livres de superphosphate.

Nous avons trouvé sur la ferme : 3 d'arpent en blé, 1 en mélange d'avoine et d'orge, 14 en avoine, 1/2 en lin, 2 en pommes de terre, 2 en blé d'inde pour ensiler, 12 en prairie, 29 en pâturage, 13 en fourrages verts, 3 en verger et un jardin de 50 pieds carrés.

Nous avons accordé à M. Patry \$1.50 ce qui lui donne droit à la médaille de bronze et au diplôme de grand Mérite.

No 22. — CHARLES OUELLET.

Le 24 août dernier, nous avons visité la ferme de M. Charles Ouellet, de la paroisse et comté de Kamouraska, contenant 400 arpents en superficie dont 375 sont labourables, 25 en bois, 3 en verger et un jardin de 25 pieds carrés. Le terrain est en partie glaiseux et en partie sablonneux.

Le système suivi par M. Ouellet est comme suit : Première année, blé,